

Justificatif mensuel d'heures supplémentaires



Nom Prénom		Bertrand FRAGNIERE				
Mois		décembre 22				
Service		exploitation VZ - cheminée				
Jour	H. Entrée	Motif	P. Midi	Motif	H. Sortie	Motif
<i>EXEMPLE : horaire bloqué 08h15-17h00 / 1h de pause SANS MOTIF VALABLE, les corrections ne sont pas apportées.</i>						
Jour 1	7:30	Pourquoi avoir commencé + tôt que 08:15?	1h00	normal	17:00	normal
Jour 2	8:15	--	30'	pourquoi + court?	17:00	normal
Jour 3	8:15	--	normal	--	17:30	Pourquoi avoir terminé + tard que 17:00?
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8	8:00	horaire spécial			17:32	TC ours en panne
9			0:00	pique-nique		
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24	8:00	horaire fêtes			17:33	déplacé pincés
25	8:00	horaire fêtes			17:36	déplacé pincés
26	8:00	horaire fêtes				
27						
28						
29	8:00	horaire fêtes				
30	8:00	horaire fêtes				
31	8:00	horaire fêtes				
Date/Visa employé :						
		Date/Visa resp. :				

En cas de dépassement des horaires définis, ce document est à remettre à votre supérieur lors de votre dernier jour de travail du mois en cours.

Pour les permanents, le responsable a jusqu'au 10 du mois suivant pour remettre le justificatif au service RH pour corrections.

Pour les auxiliaires, le responsable doit remettre au service RH le document validé dans les délais préalablement définis.